

connaissent ce problème et sont absolument incapables d'en résoudre tous les aspects si complexes. Il faut organiser des consultations complètes tant pour les jeunes que pour les parents, afin de tenter de combler ce fossé et de maintenir une certaine vie familiale. Il faut essayer de résoudre le problème du logement pour ceux qui sont incapables de s'adapter à la vie familiale.

Du fait du chômage on rencontre un nombre de plus en plus grand de jeunes gens qui vagabondent à travers le pays. Il faut les loger. Il faut organiser à leur intention des cours de formation professionnelle, ce qui permettra de prévenir des problèmes ultérieurs de pauvreté.

L'ampleur des problèmes liés à notre jeunesse se manifeste dans l'usage de la drogue, la contestation, les tentatives des jeunes de se séparer d'une société qui apparemment ignore leurs besoins. Faute d'agir immédiatement et de répondre à leur appel à l'aide, nous ne serons plus du tout maîtres de la situation.

(4) Nous estimons qu'il faudrait s'occuper davantage des personnes âgées. Il faudrait faire un plus grand effort pour leur procurer des logements à bas loyers. Les programmes de pension de vieillesse devraient être révisés et si possible réajustés périodiquement, pour être certain qu'au moins une existence décente peut être garantie pour le montant alloué. Une agence gouvernementale pourrait être fondée, qui aurait pour tâche d'intégrer les personnes âgées aux activités sociales du groupe et d'encourager leur participation à ces activités. Il faudrait tâcher d'atténuer les rigueurs liées aux activités de la vieillesse et généraliser les services des organismes bénévoles pour venir en aide à nos concitoyens âgés qui peuvent continuer à jouer un rôle productif dans la communauté. En nous occupant de ce problème il importe de ne pas oublier que ces services représentent un droit universel pour chaque citoyen et qu'on ne peut lui dénier ce droit sans attenter à sa dignité.

Nous pensons qu'il doit y avoir une coordination des efforts de tous en vue de supprimer le double emploi des services entre les divers organismes communautaires.

Nous préconisons un travail d'équipe qui serait très profitable aux bénéficiaires en nous permettant de donner une aide plus complète, et qui mettrait l'accent sur la prévention.

Les organismes gouvernementaux et privés doivent coordonner leur assistance, de façon qu'elle profite au maximum à ceux qui en ont besoin. Pour y parvenir il faut développer le sentiment qu'on travaille à un but commun et surtout le respect entre les diverses professions.

A notre avis, pour que le coût de ces opérations soit réparti équitablement, le gouvernement devrait fonder cette répartition sur les moyennes des taux de chômage des régions ou des zones particulières. Ainsi tous les Canadiens en bénéficieraient, surtout dans les zones les plus défavorisées économiquement. Nous suggérons que dans les régions où le taux de chômage est supérieur au taux national, cette assistance soit donnée dans une proportion analogue. De même, dans les régions où ce taux est inférieur au taux national l'aide doit correspondre au taux réel. Nous nous rendons compte que cette suggestion néglige les gens qui travaillent mais ont néanmoins besoin d'une aide financière. Il serait bon de les inclure dans l'échelle de différence qui serait fixée.

En tant que groupe soucieux de l'amélioration et du développement de notre société entière, nous avons le sentiment que la situation actuelle ne peut plus durer. Nous demandons que le comité veuille bien prendre en considération les recommandations de ce rapport. Nous nous rendons compte que ces changements et ces réformes ne peuvent être appliquées du jour au lendemain. Cependant nous pensons qu'ils doivent intervenir sans plus tarder; continuer à les ignorer ferait naître des problèmes plus sérieux dans l'avenir. Nous formons le vœu qu'on garantisse à chaque citoyen canadien ses droits à l'égalité.

Merci.

Le sénateur Fournier: Le présent mémoire nous fournira certainement beaucoup de matière à discussion. Il y a un point que j'aimerais relever. A mon avis, vous vous êtes servi de plusieurs expressions assez catégoriques, ici et là, lorsque vous dites par exemple: «nous ne pouvons pas tolérer». Il me semble que vous adoptez là une position outrancière; un peu plus loin vous vous servez de l'expression, «ne pas tenir compte de», ce qui témoigne aussi, semble-t-il, du caractère extrémiste de vos opinions.

M. Smith: Bien sûr on peut en arriver à une forme de compromis, à un juste milieu entre ces deux extrêmes.

Le sénateur Fournier: Puis vous parlez d'attitude professionnelle à deux ou trois reprises. Cette attitude professionnelle existe-t-elle réellement comme vous le prétendez dans votre mémoire?

M. Smith: Oui, en effet je le crois. Nous avons nos propres agences qui n'ont pas l'intention de renoncer à quelque emprise sur le domaine qui les occupe. Elles ne veulent pas